

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1850

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« obligations procédant »

le mot :

« dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.